



BULLETIN D'ADHÉSION (Association)

ANNEE 2019

Bulletin à retourner avec votre règlement (chèque libellé à l'ordre de l'ADEV ou montant en espèces)

Conformément à l'article XII des statuts : l'assemblée générale se compose des membres de droit et des membres actifs à jour de leur cotisation annuelle payée au plus tard fin mars de l'année en cours.

Pour participer à l'assemblée générale de l'année, il est donc nécessaire de renvoyer votre bulletin d'adhésion avant le 31 mars de l'année.

NOM de l'association :

NOM PRÉNOM du représentant légal si signataire :

FONCTION du signataire :

ADRESSE :

CP : COMMUNE :

Tél. :

E-mail :@.....

Déclare verser à l'ADEV pour cotisation 2018 la somme de (minimum 50 €) : €

Déclare faire un don à l'ADEV de : €

Mode de paiement :

chèque montant : €

espèces montant : €

Fait àle.....

Signature(s)

Toute correspondance est à adresser au siège social.

